

1. DEMANDE DE CITOYEN : GALA DE LUTTE ET AUTRES ÉVÉNEMENTS PAYANTS

- Miguel Poirier-Rodier aimerait faire l'organisation de plusieurs événements payants en utilisant les infrastructures de la Ville de Saint-Pie. Les profits engendrés iraient à sa compagnie (à noter qu'à ce jour sa compagnie n'est pas enregistrée légalement).
- À noter que toutes les activités proposées sont à but lucratif.
- La Politique de location exige que ce type d'événement soit approuvé par le conseil municipal. Le conseil pourra émettre des exigences supplémentaires à celles mentionnées à la politique et devra déterminer une tarification.
- Le CSSSH considère que c'est la Ville de Saint-Pie qui est responsable des locations de salle, alors ils n'ont pas de restrictions à cet égard. Toutefois, une vérification sera faite auprès de leur avocat pour la question des assurances, car ce bâtiment n'est pas assuré par la Ville.

Événement 1 : Spectacle

- Il aimerait louer le Centre sportif et culturel pour y tenir des spectacles.
- Entrée payante et vente de breuvages.

Événement 2 : Gala de lutte

- Il aimerait louer le Centre sportif et culturel pour y tenir un gala de lutte.
- Entrée payante et vente de breuvages.
- Exigences de nos assurances : le locataire devra prendre une assurance en responsabilité civile de la valeur du bâtiment (à venir, demande adressée au CSSSH) et ajouter le nom de la Ville de Saint-Pie à titre d'assuré supplémentaire. À suivre auprès de l'avocat du CSSSH, car ce bâtiment ne semble pas faire partie des bâtiments assurés par la Ville.

Événement 3 : Fête familiale au terrain des loisirs

- Il aimerait louer le terrain des loisirs pour y tenir une fête familiale.
- Entrée payante et vente de nourriture et de breuvages.

Recommandations de la directrice des loisirs :

- La Ville de Saint-Pie a déjà une offre de service gratuite pour toute la population en ce qui concerne les spectacles et les fêtes familiales.
- Déterminer la vocation du Centre sportif et culturel et en faire l'ajout dans sa Politique de location.
- Pour les événements de type privé au Centre sportif, je recommande au conseil municipal de considérer les éléments suivants :
 - Garantie d'avoir du personnel de sécurité sur place, par tranche de x personnes
 - Approuver le plan de salle avec la préventionniste et élaborer un plan de mesures d'urgence et d'évacuation avec la préventionniste et l'ajouter en clause au contrat
 - Ajouter au contrat des frais en cas de bris/propreté
 - Déterminer la vocation des infrastructures de la Ville
 - Validité des permis et enregistrements
 - Définir une capacité maximale
 - Surveillant de la Ville sur place